Traitement du cancer et parcours de soins

Ce programme vise à :

– Apréhender la règlementation relative à la prise en charge des patients atteints de cancer

– Présenter la structure de l'offre de soins en cancérologie

– Préparer à la réalisation de la démarche qualité

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

– Pharmacien

– Médecins

– Paramédicaux

> Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)

> Masseur-kinésithérapeute

> Puéricultrice Diplômée d'Etat

> Infirmiers

* Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)

* Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat (IADE)

* Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat (IBODE)

– Biologiste

CONCEPTEUR – FORMATEUR

Responsable Coordination Qualité.

MASTER 1 et 2 option MES.

MÉTHODE – MODE D'EXERCICE DU PARTICIPANT

Méthode Cognitive, en groupe.

Mode d'Exercice du Participant : Formation présentielle.

> Un support de formation est remis à chaque participant.

CONTENU CONFORME AUX EXIGENCES DPC

Etape 1 : EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Elle sera réalisée avant la formation à l'aide de notre guide « Mon DPC avec l'afpc » partie 1 : questionnaire relatif aux attentes de chaque participant en lien avec les objectifs du programme et ses pratiques professionnelles.

Etape 2 : ACQUISITION ET PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES

> Réglementation :

– Plan cancer 2009 / 2013

– Circulaire du 22 février 2005 relative à l'organisation des soins en cancérologie

– Arrêté du 29 mars 2007 « seuils d'activité en cancérologie »

– Décret du 21 mars 2007 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de cancérologie

– Décret du 21 mars 2007 relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité de cancérologie

– Recommandation INCa1 (Chimiothérapie / Radiothérapie externe / Chirurgie)

> Le circuit du patient en cancérologie :

– 1ère consultation avec le spécialiste / Diagnostic

– 1ère consultation d'annonce médicale du diagnostic de cancer

– Passage du dossier en RCP (Réunion de Concertation Pluridisciplinaire)

– 2nde consultation d'annonce de la thérapeutique décidée en RCP + remise du PPS (Plan Personnalisé de Santé)et orientation vers la consultation soignante

– Consultation d'accompagnement avec le soignant (IDE ou Manipulateur) + Orientation vers les

soins de supports (psy / diététicienne / assistante sociale…)

– Consultations avec les soins de supports

– Traitements du patient

– Suivi du patient après traitement + remise du PPAC (Programme Personnalisé de l'Après Cancer)

> La démarche Qualité :

– Quels outils de traçabilité à mettre en place ?

– Les audits et évaluations

– Les EPP (Evaluation des Pratiques Professionnelles)

– Les RMM (Revue de Mortalité et Morbidité)

– Les indicateurs

– Les chemins cliniques

> Focus sur la conformité d'une RCP :

– Quelles règles ?

– Quorum à respecter…

> Focus sur les renouvellements d'autorisation.

Etape 3 : EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION permettant la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration

A l'issue de la formation, des évaluations des acquis de la formation (Article L.6353-1 du CDT) et de la satisfaction seront réalisées par le formateur. Le prestataire délivrera au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

La partie 2 de notre guide « Mon DPC avec l'afpc » servira d'outil de formalisation d'un plan d'actions visant l'amélioration des pratiques professionnelles et d'évaluation des actions

correctives mises en place.

Une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu (DPC) sera fournie aux participants conformément à l'arrêté du 25 juillet 2013 relatif au DPC.

Parc de l'innovation, 183 rue de Menin
59520 Marquette-lez-Lille
Tél.: 03.20.91.79.79